

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

COULEUR CAFE DISTRIBUTION
8 BIS RUE GUSTAVE EIFFEL
87410 LE PALAIS SUR VIENNE

Numéro TVA: FR17510510258
SIREN: 510510258

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
1027 - BOISSON INSTANTANEE AU CAFE AROME CACAO. CAPPUCCINO CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	57,60	1	57,60
1030 - BOISSON CAPPUCCINO CACAOTEE CAFE CARAMEL CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	77,60	1	77,60
1051 - THE INSTANTANE AROME MENTHE CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	59,20	1	59,20
1020 - BOISSON CACAOTEE INSTANTANEE ROYALCAO CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	50,40	2	100,80
1040 - POTAGE TOMATES CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	63,20	1	63,20
1003 - CAFE ARABICA GOLD CART. FISA X16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	92,80	2	185,60
3045 - POTAGE POULET PATES X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	1	68,70
3048 - POTAGE GOULASH PATES X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	1	68,70
3043 - VELOUTE LEGUMES CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	1	68,70
3020 - ROYALCAO AROME CACAO X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	62,70	1	62,70
3050 - THE CITRON INSTANT SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	59,70	1	59,70

--	--	--	--	--

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours Total HT 872,50

Mode de règlement: Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...) Total TVA 5,5% 48,00

Total TTC 920,50

Payé 920,50

Reste à payer 0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
14/02/2024	920,50	Ordre de prélèvement	T240206

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.